

Communiqué de presse

Paris, le 19 mars 2020

Coronavirus COVID-19 : les filières des produits frais alimentaires se mobilisent pour garantir en quantité et en qualité les disponibilités indispensables pour nourrir les Français

L'ACOFAL, Association de Coordination du Frais Alimentaire qui regroupe les filières interprofessionnelles des secteurs des fruits et légumes, de la pêche, de la viande et de la pomme de terre, se mobilise afin de pouvoir assurer dans les meilleurs conditions possibles la production, la commercialisation et la distribution des produits frais qui ont été définies comme un secteur prioritaire par les pouvoirs publics français.

Les produits frais sont soumis à des particularités importantes tout au long de la chaîne d'approvisionnement. En raison de la durée de vie courte de la plupart des produits, la mobilisation des professionnels est nécessaire afin de garantir à chaque stade des filières, les moyens humains, techniques et financiers qui contribuent à poursuivre l'activité et à répondre à la demande des consommateurs.

Afin d'assurer l'approvisionnement et la commercialisation des produits frais dans les meilleures conditions, il est demandé aux pouvoirs publics de tout mettre en œuvre pour permettre la circulation de l'ensemble des salariés de ces filières afin de garantir, à tous les stades, la poursuite de leur activité, dont il a été rappelé qu'elle est prioritaire.

Il faut également souligner que l'accès des consommateurs à toutes les formes de distribution est important tout particulièrement pour les produits frais. Bien évidemment dans le respect strict des consignes de protection en vigueur, les Marchés couverts ou de plein vent doivent rester ouverts, suivant la réglementation mise en œuvre par les pouvoirs publics.

Une fois de plus, nous constatons que l'alimentation revêt un caractère tout à fait spécifique. Au sein de cette dernière les produits frais représentent un modèle de production, de commercialisation et d'emballage des aliments qui doivent répondre à garantir le maintien d'une alimentation équilibrée et de qualité, même dans des périodes aussi difficiles que celle que nous traversons.

Tout est mis en œuvre par nos filières pour assurer aux Français le maintien d'une grande diversité de nos produits frais.

Alors aujourd'hui plus que jamais, cuisinons maison!

Contacts presse :

INTERFEL : Alix COLLACHE - 01 49 49 15 20 - a.collache@interfel.com

INTERBEV : Cécile LARDILLON - 01 44 87 44 76 / 06 40 36 56 34 – c.lardillon@interbev.fr

Claire LEDUC - 01 44 87 44 43 / 06 76 66 21 95 - c.leduc@interbev.fr

CNIPT : Sabrina ADAM - 01 44 69 42 17 - sadam@cnipt.com

FFP : Caroline MORLOT - 01 84 16 37 22 - cmorlot@francefilierepeche.fr

AIB : Véronique Le Bail - 06 33 18 97 81 - aib.banane@gmail.com

A propos du CNIPT

Le CNIPT, Comité National Interprofessionnel des Pommes de Terre fraîches, est l'organisme interprofessionnel reconnu par les Pouvoirs Publics (loi du 10 juillet 1975) dans le secteur de la pomme de terre de consommation (conservation et primeur), vendue sur le marché du frais. Les missions du CNIPT concernent notamment la connaissance de l'offre et de la demande ; la qualité des produits et l'établissement de normes techniques et de programmes de recherche et développement ; l'information relative aux filières et aux produits et leur promotion sur les marchés intérieur et extérieur.

Pour en savoir plus : www.cnipt.fr (site pro) / www.cnipt-pommesdeterre.com (site grand public)

A propos d'INTERBEV

INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière bétail et viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin et équin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire. Afin de mieux intégrer les attentes de la société, les professionnels de cette filière se sont rassemblés autour d'une démarche de responsabilité sociétale, labellisée par l'AFNOR « engagé RSE confirmé » de niveau 3 sur 4 en juin 2018 : le « Pacte pour un Engagement Sociétal », qui vise à mieux répondre collectivement aux enjeux en matière d'environnement, de protection animale et de nutrition humaine.

Pour en savoir plus : www.la-viande.fr / www.naturellement-flexitariens.fr / www.interbev.fr

A propos d'INTERFEL

Créée en 1976, Interfel, l'Interprofession des fruits et légumes frais, rassemble l'ensemble des produits issus de la filière des fruits et légumes frais. Tous les stades représentant les métiers de la filière sont représentés : production, coopération, expédition, importation, introduction, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés) et restauration collective. Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.

Pour en savoir plus : www.interfel.com / www.lesfruitsetlegumesfrais.com

A propos de FRANCE FILIERE PECHE

France Filière Pêche est une association privée à caractère interprofessionnel qui réunit tous les maillons de la filière, depuis les producteurs jusqu'aux distributeurs. L'association a pour mission d'œuvrer à la pérennisation de la filière pêche française, en accompagnant les bonnes pratiques des acteurs, notamment auprès du secteur de production, permettant de réduire la dépendance au gasoil, d'améliorer la sélectivité des engins et la qualité des produits. Elle accompagne par ailleurs de nombreux projets scientifiques visant à améliorer la connaissance



de la ressource. France Filière Pêche a également pour objectif de valoriser les produits de la pêche française, et a créé en 2012 la marque PAVILLON FRANCE, permettant d'identifier les produits capturés par des navires français.

Pour en savoir plus : www.francefilierepeche.fr / www.pavillonfrance.fr

A propos de l'AIB

L'AIB est l'Association Interprofessionnelle de la Banane, fondée en 2012 à l'initiative des organisations professionnelles représentatives de la filière (producteurs, importateurs, mûrisseurs, grossistes, primeurs et distributeurs). Elle reflète la volonté des professionnels du secteur de proposer aux consommateurs une offre de qualité et contrôlée tout au long de la filière. L'AIB a pour principal objectif d'assurer la promotion des bananes de toutes origines et la défense des intérêts professionnels des différents maillons de la filière par la mise en œuvre d'actions collectives sur le marché métropolitain.

Pour en savoir plus : www.banane.info - [@BananeInfo](https://twitter.com/BananeInfo)